



**EPLEFPA
des Landes**

**Centre de Formation Apprentis
Agricole et Horticole des Landes**
2915, route des Barthes
40180 OEYRELUY
Tél. : 05 58 98 70 93 Fax : 05 58 98 73 49
www.formagri40.com



Brevet Professionnel Responsable d'exploitation agricole biologique

Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage - niveau IV

Métiers et emplois

Obtenir la capacité professionnelle agricole.
S'installer comme agriculteur ou maraîcher bio.

Organisation de la formation

La formation se déroule sur **2 ans** en alternance à raison de **26 semaines au CFA, 68 semaines en entreprise et 10 semaines en congés payés**.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger la durée de la formation (2 ans) selon votre cursus antérieur, votre projet.

Conditions d'admission

Être âgé de plus de 18 à 26 ans à l'entrée en formation.

1 année d'expérience professionnelle et être titulaire d'un CAP ou BEP, sortir d'une seconde ou 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur agricole ou 3 ans d'expérience professionnelle dans un autre secteur.

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une entreprise privée, agricole ou maraîchage biologiques.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi.

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Obtention du diplôme

Le BP REA est évalué en contrôle continu par Unités Capitalisables (UC). Les 12 UC qui composent le BP REA sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément.

Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 12 UC constitutives du BP REA sont obtenues.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien et des tests de niveaux et transmet à votre maître d'apprentissage potentiel son avis sur votre candidature.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

Le CFA ou la Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contacts : Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr
Isabelle Sartre : isabelle.sartre@educagri.fr

Débouchés

Le BP REA est un diplôme de niveau IV permettant d'acquérir la « capacité professionnelle » en vue d'une installation.

Vous pouvez également poursuivre vos études par apprentissage, formation continue ou scolaire.

Au CFA Agricole et Horticole et au CFPPA des Landes sont proposés :

- Le Bac Pro Travaux Paysagers
- Le BP Productions Horticoles
- Le BP Responsable d'Exploitation Agricole
- Le CS Tracteurs et Machines
- Le BPA Travaux des Aménagements Paysagers.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas et d'hébergement.
Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

UC	Objectifs
UCG1	Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information : 100 h
UCG2	Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture : 60 h
UCP1	Élaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement : 50 h
UCP2	Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire : 35 h pour en devenir acteur
UCP3	Gérer le travail dans l'exploitation agricole : 43 h
UCP4	Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole : 130 h
UCP5	Commercialiser les produits de l'exploitation agricole : 32 h
UCP6	Élaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole ou projet de salariat en agriculture : 60 h
UCT 1	Conduire un atelier de production (selon le projet d'installation) : 130 h
UCT 2	Conduire un deuxième atelier (production, transformation, services, autres) selon le projet d'installation : 130 h
UCARE	2 UCARES à choisir concernant la conduite d'un atelier de production bio (ex : grandes cultures , aviculture bovins, gavage) ou autre selon le projet d'installation (comptabilité informatisée, conduite....) : 70 h